

SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—*Suite.*

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Crédit 163.....		Report ..... DÉPENSE— <i>Fin.</i> <i>Traité No 7—Fin.</i> <i>Commutation d'annuité.</i> Mme. Harriet Hunt, de la réserve Saint-Pierre, la seule requérante, 10 ans d'annuité, à \$5 00..... Total, dépense..... Somme dépensée en plus.....	.....	.....	218,014 02	218,003 00
					50 00	218,064 02
						62 02

L. VANKOUGHNET,  
*Sous-surintendant général, Affaires des Sauvages.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
 DIVISION DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1880.

ROBT. SINCLAIR,  
*Comptable.*